

Procès-verbal de la séance
du Conseil municipal du 26 mars 2026

Le conseil municipal a été convoqué en date 20 mars 2026.

Les convocations ont été envoyées par courrier électronique à chacun des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Indemnités de fonction des élus
2. Création des commissions communales
3. Désignation des délégués au Syndicat de la Vallée de la Haute-Loue
4. Désignation des délégués au CNAS
5. Désignation d'un délégué et un référent aux Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté
6. Convention Voirie
7. Catégorie de dépenses imputées au compte 623 : publicité, publications et relations publiques

Questions diverses

Participent à cette séance :

M. Romuald MAUGAIN, M. Patrick ROUSSEL, Mme Gaëlle ANGUENOT, M. Hubert JUIF, Mme Sophie COLIN, M. Jérôme DELVOYE, M. Dominique LOUYS, M. Gérard PETON, Mme Marielle POETE, Mme Aurélie SCHAUB, Mme Emmanuelle SOLT.

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de M. Romuald MAUGAIN. Le quorum est atteint.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026, il est approuvé à l'unanimité.

Mme Sophie COLIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Indemnités de fonction des élus

Vu les articles L. 2123-17, L. 2123-20 à L. 2123-24-1 et R. 2123-23 du code général des collectivités territoriales.

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT.



Monsieur le Maire expose au conseil municipal le barème fixant les indemnités des maires ci-après :

Indemnités de fonctions brutes mensuelles des maires :

Population totale de la commune (en nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnité brute maximale (en euros)
Moins de 500	28.1	1 155.06

Monsieur le Maire informe que les adjoints ayant reçu une délégation de fonction perçoivent également une indemnité fixée par délibération du conseil municipal, ne pouvant dépasser un taux plafond. A égalité de charge, le conseil municipal doit indemniser ses adjoints de la même manière.

Les articles L.2123-23 et L.2123-24 fixent le pourcentage à prendre en compte en fonction de la population (la population à prendre en compte étant la population totale du dernier recensement).

Le taux, ainsi que le montant de l'indemnité maximale est reportée dans le tableau ci-après :

Indemnité de fonctions brutes mensuelles des adjoints :

Population totale de la commune (en nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnité brute maximale (en euros)
Moins de 500	10.89	447.64

Le conseil peut toujours moduler les indemnités des adjoints dans les limites prévues par la loi (article L.2123-24 CGCT) et sans dépasser l'enveloppe indemnitaire globale.



L'enveloppe indemnitaire globale se définit comme étant le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints (§ II de l'article L. 2123-24)

Le montant des indemnités doit être fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ceci évitant de reprendre une délibération à chaque revalorisation des indices de la fonction publique (circulaire du 14 mai 1993 relative à l'application de la retenue à la source sur les indemnités de fonction perçues par les titulaires de mandats locaux).

Vu l'arrêté municipal du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire, et étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités des adjoints au taux maximal prévu par les articles du code général des collectivités territoriales comme exposé précédemment pour chaque adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 21/03/2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire au plafond indemnitaire prévu par la réglementation, exprimé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Annexe à la délibération relative aux indemnités de fonction

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées

aux élus membres du conseil municipal

Nom et prénom de l'élu	Fonction	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
		Population prise en compte	Taux En % de IB terminal	Indemnité brute mensuelle en euros
MAUGAIN Romuald	Maire	Moins de 500	28.1	1 155.06
ROUSSEL Patrick	1 ^{er} adjoint	Moins de 500	10.89	447.64
ANGUENOT Gaëlle	2 ^{ème} adjoint	Moins de 500	10.89	447.64
JUIF Hubert	3 ^{ème} adjoint	Moins de 500	10.89	447.64



Création des commissions communales

Après avoir énuméré l'ensemble des commissions communales, Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ses fonctions, il est président de toutes les commissions et propose de confier les vices-présidences aux trois adjoints.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de les constituer :

Monsieur Patrick Roussel, 1^{er} vice-président aura à sa charge les commissions suivantes :

➤ **Forêt**

Mme COLIN Sophie
M.JUIF Hubert
M.LOUYS Dominique
M.PETON Gérard

➤ **Baux et appartements communaux**

Mme ANGUENOT Gaëlle
Mme POETE Marielle
Mme SOLT Emmanuelle

➤ **Patrimoine**

M.DELVOYE Jérôme
M. LOUYS Dominique
Mme POETE Marielle

➤ **Eclairage public**

M. JUIF Hubert
M. LOUIS Dominique

➤ **Voirie**

M. JUIF Hubert
M. LOUIS Dominique
M. PETON Gérard

Madame Gaëlle ANGUENOT, 2^{ème} vice-président aura à sa charge les commissions suivantes

➤ **Commission d'appel d'offres**

M. DELVOYE Jérôme
M.MAUGAIN Romuald
Mme SCHAUB Aurélie



➤ **Finances**

M. DELVOYE Jérôme
M. MAUGAIN Romuald
Mme POETE Marielle

➤ **Communication**

M. DELVOYE Jérôme
M. PETON Gérard
Mme SCHAUB Aurélie
Mme. SOLT Emmanuelle

➤ **Tourisme**

Mme POETE Marielle
M. DELVOYE Jérôme
Mme SCHAUB Aurélie

➤ **Animation**

Mme COLIN Sophie
M. DELVOYE Jérôme
Mme SOLT Emmanuelle

➤ **Fleurissement**

Mme COLIN Sophie
M. DELVOYE Jérôme
M. LOUYS Dominique
M. ROUSSEL Patrick

➤ **Terrain multisports/Aire de jeux**

Mme COLIN Sophie
M. DELVOYE Jérôme

Monsieur Hubert Juif, 3^{ème} vice-président aura à sa charge les commissions suivantes :

➤ **Eau**

Mme ANGUENOT Gaëlle
Mme COLIN Sophie
M. LOUYS Dominique
M. PETON Gérard

➤ **Incendie/sécurité**

Mme ANGUENOT Gaëlle
Mme COLIN Sophie



M.LOUYS Dominique
M.PETON Gérard

➤ **Urbanisme**

M.DELVOYE Jérôme
M.MAUGAIN Romuald
M.PETON Gérard

➤ **Cimetière**

Mme POETE Marielle
M.ROUSSEL Patrick
Mme SCHAUB Aurélie

➤ **Réseaux électriques et télécommunications**

M.MAUGAIN Romuald
M.PETON Gérard

Vote : **Accepté à l'unanimité**

Désignation des délégués au Syndicat Scolaire de la Haute-Vallée de la Loue

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner 2 titulaires et 2 suppléants au Syndicat Scolaire de la Haute-Vallée de la Loue regroupant les communes de Mouthier-Haute-Pierre, Lods, Vuillafans et Montgesoye.

Monsieur le Maire propose les conseillers suivants :

2 Titulaires : Mme ANGUENOT Gaëlle

Mme COLIN Sophie

2 Suppléants : M. DELVOYE Jérôme

M.PETON Gérard

Vote : **Accepté à l'unanimité**



Désignation des délégués au CNAS

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner 2 délégués au Comité National d'Actions Sociales.

Un pour le collège des agents et un pour le collège des élus.

Mme DELVOYE Sylvia étant déjà délégué au CNAS et ayant pour tâche le suivi du personnel, Monsieur le Maire la propose pour être déléguée du collège des agents.

Mme SOLT Emmanuelle se propose pour être déléguée des élus.

Déléguée des élus : Madame SOLT Emmanuelle

Déléguée du personnel : Madame DELVOYE Sylvia

Vote : **Accepté à l'unanimité**

Désignation d'un délégué et un référent aux Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LE CORREC Clément a été délégué, puis référent des Cités de caractère durant plusieurs années. Monsieur LE CORREC ayant donné son accord, Monsieur le Maire le remercie et le propose comme référent pour ce nouveau mandat.

Monsieur PETON Gérard s'étant proposé pour être délégué, Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes pour être délégué et référent aux Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté

Délégué : Monsieur PETON Gérard

Référent : Monsieur LE CORREC Clément

Vote : **Accepté à l'unanimité**

Convention voirie

Le contrat d'entretien du village avec l'entreprise « Didier Patrick » arrivant à échéance le 31 mars 2026, Monsieur le Maire a diffusé une annonce le 17 février 2026 afin d'obtenir des candidatures d'éventuelles entreprises intéressées pour entretenir le village.



Suite à l'annonce, Monsieur le Maire informe que la commune a reçu deux offres sous plis cachetés et propose au conseil municipal d'ouvrir les enveloppes pour en prendre connaissance.

La première offre est celle de l'entreprise « SAS DIDIER Patrick » basée à Pugey. Le devis mentionne, selon le cahier des charges, une proposition de contrat annuel de l'entretien des espaces verts avec un quota de 50 heures en opérations exceptionnelles pour un montant de 41 086.46€ HT, soit 49 303.75 € TTC.

La deuxième offre est celle de l'entreprise « BV Paysages » basée à Les Monts-Ronds. Le devis mentionne, selon le cahier des charges, une proposition de l'entretien de la commune avec un supplément de 50 heures incluses pour un montant de 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise « BV Paysages » pour l'entretien du village et charge Monsieur le Maire des différentes démarches administratives pour cette nouvelle convention qui débutera le 1^{er} avril 2026.

Vote : à l'unanimité

Catégorie de dépenses imputées au compte 623 : publicité, publications et relations publiques

Après exposé détaillé par Mr le Maire, le conseil municipal autorise l'engagement des catégories de dépenses suivantes à imputer au compte 623 :

- dépenses de publicité : frais d'annonce dans la presse pour une enquête publique, pour les appels d'offres lorsque le marché est imputé en section de fonctionnement ;
- dépenses de publications : édition d'un bulletin municipal confiée à un tiers, impression de brochures, flyers, affiches ;
- dépenses de relations publiques :
 - L'ensemble des biens, services, objets et denrées de toutes sortes ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, jouets et friandises pour les enfants, divers prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, chèque cadeaux de fin d'année pour le personnel communal, pour les bénévoles ;
 - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements comme mariages, décès, naissance ; récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
 - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacle et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
 - Les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, location de matériel ;
 - -Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ou décès ;



- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux tant élus qu'agents communaux accompagnés de personnalités extérieures,
- Les repas organisés pour les fêtes ;

Vote : **Accepté à l'unanimité**

Questions et points divers

- Monsieur Romuald MAUGAIN informe que la Chorale « C(h)œur de Lou(v)e » organisera un concert à l'église le samedi 11 avril 2026 à 20h avec 70 choristes. Mesdames Emmanuelle SOLT et Sophie COLIN se proposent pour les accueillir.
- Madame Sophie COLIN propose un jeu pour les anciens lors du repas prévu le dimanche 29 mars 2026 au « restaurant la Cascade » et informe également travailler sur des jeux pour les enfants inscrits à l'animation « Chasse aux œufs » du samedi 4 avril au site de Tivoli.
- Madame Emmanuelle SOLT informe avoir fait le tour du village afin de recenser les points lumineux d'éclairage dans le but d'avoir un inventaire des lampadaires sur plan pour un meilleur suivi sur le fonctionnement de l'éclairage public.
- Madame Emmanuelle SOLT demande si des bancs neufs sont encore stockés, afin de changer ceux abîmés ; elle propose de faire également un recensement des bancs installés sur le village.
- Monsieur Hubert JUIF informe que pour l'ouverture du camping des Oyes prévue le 1^{er} avril, deux robinets ont été changés lors de la remise en eaux.
- Monsieur Patrick ROUSSEL explique qu'un mail a été envoyé en mairie par Mme LAMBERT où elle interdit, à l'entreprise chargée de l'entretien du captage de la Doye, le passage sur son terrain. Monsieur ROUSSEL a informé l'entreprise afin qu'elle passe par un autre chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.



Délibérations :

1. Indemnités de fonctions des élus
2. Créations des commissions communales
3. Désignation des délégués au Syndicat Scolaire de la Haute-Vallée de la Loue
4. Désignation des délégués au CNAS
5. Désignation d'un délégué et un référent aux Cités de Caractères de Bourgogne Franche-Comté
6. Convention Voirie
7. Catégorie de dépenses imputées au compte 623 : publicité, publications et relations publiques

La secrétaire de séance
Mme Sophie COLIN



Le Maire
M. Romuald MAUGAIN

